CSE FORMATION INITIALE SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PROGRAMME DE FORMATION
BUS40

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant acquérir les bases nécessaires à l'exercice de la mission santé, sécurité et conditions de travail.

PRÉ-REQUIS

Motivation pour comprendre les obligations légales, le rôle et les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

DURÉE

35 heures

TARIF INTER

2 850,00 €

TARIF INTRA

Nous consulter

MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

Support de cours, salle et équipement informatique mis à disposition. Plateforme de visioconférence pour les cours à distance. Evaluation des besoins en amont de la formation et adaptation du programme aux attentes. Alternance d'exercices pratiques corrigés, de questionnaires.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs disposant d'une d'expérience minimum de 5 ans sur la thématique enseignée.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Remise d'une attestation individuelle en fin de bilan. Cette attestation valide le niveau de progression et les acquis.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour étudier les adaptations nécessaires ou les solutions alternatives.

Délai minimum d'accès à la formation de 15 jours à partir de confirmation du financement.

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du CSE
- Maitriser les missions et le fonctionnement du CSE
- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise
- Participer à la politique de prévention des risques dans l'entreprise
- Connaitre et maitriser les missions du CSE et de la CSST

PROGRAMME

MODULE 1 – PRÉSENTER ET METTRE EN PLACE DE L'INSTANCE

- Différences par rapport aux anciennes instances
- Négociation du protocole d'accord électoral périmètre de l'élection, parité homme/femme

MODULE 2 – IDENTIFIER LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- La présidence du CSE
- Les élus, les heures de délégation, les suppléants
- Bureau du CSE (secrétaire, trésorier…)
- Les autres membres de droit responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres
- Assurance du CSE
- Obligation de discrétion : que peut-on communiquer ou non aux salariés

MODULE 3 – MESURER L'IMPORTANCE DE SES MISSIONS DE DÉLÉGATIONS DU PERSONNEL AU CSE

- L'introduction des réclamations des salariés à l'employeur
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
- La communication avec l'inspection du travail
- Les consultations obligatoires du CSE
- La prévention et la surveillances des risques physiques et psychiques
- Le suivi des travaux des entreprises extérieures
- Le droit d'alerte et le droit de retrait
- Le déclenchement et le suivi d'une procédure d'enquête
- L'identification de la responsabilité de l'employeur dans les accidents

MODULE 4 – S'APPROPRIER LES MOYENS À DISPOSITION DES DÉLÉGUÉS

- Les heures de délégation
- La liberté de déplacement L'affichage
- Le règlement intérieur
- Les moyens mis à dispositions des élus par l'employeur

MODULE 5 – ORGANISER LES RÉUNIONS DU CSE

- La préparation des réunions
- Le déroulement des réunions
- Le compte rendu des réunions

MODULE 6 – METTRE EN PLACE LES COMMISSIONS AU SEIN DU CSE

- Présentation de la nouvelle commission santé et sécurité et conditions de travail Autres commissions logement, égalité, formation

PROGRAMME (SUITE)

MODULE 7 –SAVOIR COMMUNIQUER AVEC LES SALARIÉS

- Les moyens de communications et leurs limites (mailing, intranet) La permanence, réunion du personnel, informer et écouter

MODULE 8 – INTÉGRER LE STATUT LÉGAL DE PROTECTION DES MEMBRES DU CSE

- Statut protecteur étendue et limites
- Délit d'entrave

MODULE 9 – APPRÉHENDER LE RÔLE ET LES MISSIONS DU CSE EN MATIÈRE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Définitions
- Statistiques AT/MP 2018 pour la branche professionnelle, pour l'entreprise Travail sur les statistiques nationales en lien avec ceux de la branche d'activité Mécanisme d'apparition d'un dommage
- Conséquences pour le salarié, pour l'entreprise
- Responsabilités civiles et pénales des différents acteurs (salariés)

MODULE 10 – ANALYSER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Travail sur des exemples d'accidents du travail ou maladies professionnelles
- Compréhension et mise en place de l'arbre des causes
- Utilisation de la méthode ITaMaMi Utilisation de la méthode des 5 M

MODULE 11 – ORGANISER LA VISITE DE SITE

- Construire des outils adaptés
- Se familiariser avec la grille « visite des locaux » Utilisation de la grille « visite des locaux » Synthèse de la visite des locaux

MODULE 12 – DÉCELER ET MESURER LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Les risques de la branche professionnelle, de l'entreprise
- Les risques Psycho Sociaux Les risques ergonomiques Les risques électriques
- Les risques listés par les participants

MODULE 13 – EVALUER DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Le Document unique d 'évaluation des risques professionnels Le registre de sécurité
- Les fiches de postes La pénibilité au travail

MODULE 14 – PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Définition de la prévention Les enjeux
- Les acteurs internes et externes
- Les Principes Généraux de Prévention Analyse d'un document unique Synthèse et plan d'action
- Le droit d'alerte
- Le droit de retrait

MODULE 15 – AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'engagement de l'employeur Le rôle du manager de proximité Le dialogue social
- Le travail prescrit, le travail réel La QVT

MODULE 16 – ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Analyses des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes
- Identification des risques sur le poste de travail et définition des mesures de prévention
- Élaboration d'un ordre du jour de réunion
- Construction des grandes lignes d'un projet à présenter en public
- Chasses aux risques
- Analyse des documents obligatoires (DUERP, plan de prévention)
- Exercices de positionnement dans la présentation d'un projet / rapport